



## Augmentation des salaires minima des ouvriers au 1er avril 2022

**FGTB**

**Chimie**

*Ensemble, on est plus forts*

Grâce au travail syndical, les salaires minima sectoriels ont augmenté de 0,10 € au 1er décembre 2021. Une deuxième augmentation des salaires minima de 0,10 € suivra le 1er avril 2022.

Au même moment, votre salaire sera aussi indexé : +2 % ! Vous trouverez ci-dessous les nouveaux montants minima grâce à l'augmentation de 0,10 € et à l'indexation.

Si votre salaire est supérieur aux minima et si vous souhaitez connaître votre augmentation, n'hésitez pas à consulter votre délégué ou votre section régionale FGTB Chimie.

REGIME HORAIRE	SALAIRES		PRIMES D' EQUIPES	
	DEPART	APRES 12 MOIS	MATIN ET APRES-MIDI	NUIT
H/semaine	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE
40h	12,9065 €	13,0580 €	0,7639 €	2,5680 €
39h30	13,0695 €	13,2235 €	0,7736 €	2,6005 €
39h	13,2370 €	13,3930 €	0,7835 €	2,6339 €
38h30	13,4090 €	13,5670 €	0,7937 €	2,6681 €
38h	13,5855 €	13,7455 €	0,8041 €	2,7032 €

### Des questions ?

Contactez votre délégué ou votre section régionale.  
Visitez aussi notre site web [www.fgtbchimie.be](http://www.fgtbchimie.be)

### Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.



Chimie

CP 116

